

Questions orales

LE BILINGUISME DANS LES COMMUNICATIONS AIR-SOL—LES PERSPECTIVES D'EXPANSION

M. Jack Murta (Lisgar): J'en déduis que la politique de communication en anglais et en français actuellement en vigueur dans les cinq aéroports du Québec sera maintenue. Pense-t-on étendre cette politique à tous les aéroports du Québec?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Comme je l'ai dit, cela ne se fera qu'une fois que nous serons bien certains que les normes de sécurité sont bien respectées. Nous ne prévoyons donc pas le faire dans l'immédiat. Dans un cas comme celui de l'aéroport de Québec, nous essayons d'améliorer les méthodes pour assurer un contrôle encore plus efficace du genre de trafic qui a été attiré à cet aéroport après le changement de politique qui a permis aux pilotes de se servir du français quand c'était la langue qui leur convenait le plus, et nous continuerons à étudier les diverses recommandations, mais toujours en nous préoccupant surtout de la sécurité.

* * *

[Français]

LA MAIN-D'ŒUVRE

ON PROPOSE QUE DE NOUVEAUX CRÉDITS SOIENT MIS À LA DISPOSITION DU PIL

M. Albert Béchard (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le président, je désire poser une question au très sympathique président du Conseil du Trésor.

En réponse à une question que lui posait hier l'honorable député de Bellechasse au sujet des possibilités d'augmentation des crédits pour les programmes d'initiatives locales, le président du Conseil du Trésor faisait allusion au budget présenté en juin dernier par l'honorable député d'Ottawa-Carleton, alors ministre des Finances, et il disait ce qui suit:

... si l'honorable député veut savoir si nous allons ajouter de nouvelles sommes au budget présenté par l'honorable député d'Ottawa-Carleton, au mois de juin dernier, la réponse est non.

Étant donné, si mes souvenirs sont bons, que la somme d'argent prévue au budget de l'ancien ministre des Finances, s'établissait à plus de 300 millions de dollars, est-ce que le président du Conseil du Trésor, dans les circonstances, vu les nombreuses demandes venues de toutes les régions du Canada, y compris de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, est-ce que le président du Conseil du Trésor ne prévoit pas ajouter aux 350 millions de dollars prévus une somme d'argent additionnelle pour satisfaire aux besoins de la population canadienne?

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, je dois répondre le plus sympathiquement possible qu'il n'est pas possible à ce moment-ci de changer les prévisions budgétaires quant aux programmes d'initiatives locales pour la présente année.

* * *

[Traduction]

LES POSTES

LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE CONCILIATION—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Postes. Il a indiqué plus tôt que des négociations avaient lieu

[M. Lang.]

entre le gouvernement et le Syndicat des postiers. J'aimerais lui demander si lui ou le gouvernement ont fait savoir au Syndicat, verbalement ou par écrit, que le gouvernement est prêt à accepter les recommandations du président de la commission de conciliation.

● (1200)

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, j'ai insisté sur ce point à maintes reprises, en dépit de la propagande qui pouvait faire croire le contraire. Notre représentant à la commission de conciliation, M. Boncause, a accepté la thèse de base du président, le juge Moisan, comme quoi un rattrapage, comparable à celui des facteurs, était nécessaire et il a recommandé un montant et des conditions identiques. J'ai accepté ces recommandations au nom du Conseil du Trésor et du ministère des Postes et j'ai répété, à plusieurs reprises, que tant que le syndicat maintiendrait son exigence insensée de 71 p. 100 pour une semaine de 30 heures, aucun progrès ne serait réalisé à la table des négociations. Maintenant que le vote a eu lieu—je ne vois pas très bien pour quelle raison—les négociations ont au moins repris et j'espère que nous réaliserons des progrès qui cautionneront à nouveau ce rapport et que l'affaire sera réglée conformément aux lignes directrices et au programme de restrictions, soit que la ratification, relativement surtout à ce règlement, a été recommandée non seulement par le juge Moisan mais par une autre personne compétente, M. Martin, du syndicat des facteurs.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

M. Rod Blaker (Lachine-Lakeshore): J'ai l'honneur de présenter le sixième rapport du comité permanent des privilèges et élections.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux de ce jour]

M. l'Orateur: Présentation de bills: le bill inscrit au nom du député de New Westminster (M. Leggatt) est reporté.

Mme Appolloni, appuyée par M. Douglas (Bruce-Grey), demande à présenter un bill intitulé: Loi concernant la semaine nationale de l'embauchage des handicapés.

M. Leggatt: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Vous n'avez peut-être pas remarqué que j'avais signifié mon intention de présenter le bill susmentionné inscrit en mon nom.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai cru par erreur que le député de New Westminster me signalait qu'il était disposé à faire reporter le bill. Le député demande à présenter un bill intitulé: Loi concernant la libération conditionnelle du Dr Henry Morgentaler. Je pourrais ajouter que la présidence s'est longuement interrogée sur sa recevabilité au point de vue procédural.

Je suis persuadé que le député se rend compte de la difficulté que présente ce bill qui, au lieu d'être une modification à une loi générale, semble être une application particulière de la loi à une seule personne qui est soustraite à l'application générale de la loi. La présidence estime donc que le bill, dans son libellé actuel, n'est pas un